

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

1) Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurité routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions de sécurisation de la circulation sur divers points de la commune ; Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2) Demande de subvention pour la rénovation des bâtiments communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide le remplacement d'une porte, d'une fenêtre et l'installation d'un volet roulant au bâtiment de l'ancienne école ; sollicite une subvention auprès du conseil départemental via le Fonds d'Aide pour la Revitalisation des Petites Communes ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3) Demande de subvention au titre de la restauration du petit patrimoine rural

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour les travaux de restauration du puits de Font-Robert.

4) Adhésion au groupement de commande pour la médecine préventive

Le contrat en cours pour la médecine du travail prendra fin au 31 décembre 2020. La Communauté d'Agglomération de Saintes propose de constituer un groupement de commande pour renouveler le marché de mission de médecine préventive et professionnelle et soumet aux conseils municipaux des communes souhaitant adhérer, une convention constitutive de ce groupement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

5) Résultats des enquêtes publiques et fixation des prix de vente

Ces enquêtes concernant la cession par la commune d'une partie des chemins ruraux n°25 et 50 se sont déroulées du 16 juillet au 04 août 2020. Elles ont fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

Vu qu'aucune observation n'a été formulée, vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession d'une partie des chemins ruraux n°25 et 50 ; fixe le prix à 1 € le m² ; dit que la délimitation du terrain sera à la charge des acquéreurs.

6) Mise à jour des numéros de maison

Le conseil municipal décide que la parcelle AI 59 portera le numéro 24 rue de la Mairie.

7) Questions diverses

Le conseil municipal désigne Fabrice BARUSSEAU et Damien FRANCOIS comme référents « tempête » auprès d'ENEDIS.

Le conseil municipal donne son accord pour l'installation d'un éclairage au terrain de boules.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU